

nelles on obtiendra de cette source, si l'on songe aux autres sources d'impôts que le ministre aurait pu choisir et si l'on se rappelle que les nouvelles taxes imposées par le présent budget et par les précédents donneront des recettes beaucoup plus considérables que les montants prévus, on en arrive à la conclusion qu'il aurait fort bien pu laisser ce domaine aux provinces, du moins pour quelque temps. Le ministre est d'avis sans doute qu'il s'écoulera bien du temps avant que le Trésor obtienne des montants considérables de cette source; et il aurait pu, pendant ce temps, examiner la situation dans son ensemble en vue d'en arriver à une solution satisfaisante.

Le ministre a affirmé que les taux imposés par cette mesure, plus ceux qu'imposent les provinces, font que l'impôt total se rapproche sensiblement des droits en vigueur au Royaume-Uni. Je suis de cet avis, mais je soutiens que la question se présente de façon quelque peu différente dans les deux cas. En Angleterre, on a augmenté les droits de succession à diverses reprises non seulement en vue d'obtenir des recettes, mais avec l'idée qu'en imposant ces droits, certains des vieux domaines fonciers, détenus pendant des générations et même pendant des siècles, seraient abandonnés, pour le bien de la société. De telles conditions ne règnent pas au Canada et on ne saurait prétendre que ce soit là l'objet de la mesure. Depuis l'époque d'Elizabeth, depuis que l'Angleterre est devenue une grande puissance maritime, le patrimoine familial s'est transmis de père en fils pendant longtemps. Une telle richesse n'est pas le fruit du mérite personnel, mais de telles conditions n'existent pas au Canada, au même point, tout au moins, que dans le Royaume-Uni. Les conditions au pays et dans la métropole ne sont pas comparables.

Quoi qu'il en soit, mon attitude ne se fondera pas sur les propositions dont j'ai parlé. J'invite les honorables députés qui me font l'honneur de m'écouter à tourner leurs regards vers l'avenir, vers cette époque où la guerre aura cessé, vers ce jour où la nation s'acheminera de nouveau dans les sentiers de paix, vers l'ère de la reconstruction. Il incombe d'utiliser jusqu'au dernier dollar disponible pour le placement si nous ne voulons pas revoir les conditions qui ont suivi la dernière guerre et subir les conséquences de la guerre économique qui eut son point culminant en octobre 1929. Je m'efforce, en somme, de soutenir que l'avenir des générations futures réclame de conserver en ce pays des fortunes suffisantes pour les besoins de l'industrie et du commerce en temps de paix

afin qu'au lendemain de l'horrible conflagration dont nous sommes les témoins, nous puissions échapper à la plupart des misères que nous avons connues à l'époque que je viens de mentionner.

Il n'est pas populaire, je le sais, surtout auprès de certains honorables députés, de prendre la défense du régime capitaliste et je n'entends pas m'en constituer le défenseur. Je rappellerai, toutefois, aux honorables députés que c'est là le régime sous lequel nous vivons. Les dictateurs se servent du communisme en Russie, du national-socialisme en Allemagne et du fascisme en Italie pour un même but qui est la destruction du capitalisme. Que nous proposent-ils pour le remplacer? L'enrégimentation nationale. On n'a pas le choix; lorsque le premier régime disparaît, il ne reste que le second. J'entrevois le régime qu'on offrira aux Canadiens si le capitalisme vient jamais à disparaître.

Je me crois à un âge où il m'est permis de me former ma propre opinion, à un âge où il m'est encore possible de m'instruire et de réfléchir. Cette réflexion, je la conseille à tous les honorables députés qui forment l'assemblée. Je leur conseille de bien considérer les moyens qui s'offrent à eux et les effets que pourront avoir sur l'état de choses existant le principe que tend à consacrer la mesure à l'étude. Je n'hésite pas à affirmer que, bien dirigés et bien instruits et capables de penser par eux-mêmes, les Canadiens refuseront de se rendre aux propositions énoncées en Europe continentale et rejetteront les doctrines de ceux que, faute d'une expression plus juste, j'appellerai les "non-possédants". Ils maintiendront, je n'en doute pas, le régime capitaliste, purifié et nettoyé, comme il doit l'être, des nombreuses insuffisances auxquelles aucun régime ne saurait échapper. En d'autres termes, j'envisage pour le Canada et le continent nord-américain un régime capitaliste du meilleur aloi, non pas celui dont nous avons parfois constaté les insuffisances, mais un régime, dirai-je faute d'une meilleure expression, de capitalisme dirigé susceptible de permettre aux citoyens intelligents et compétents du pays de faire preuve d'initiative, non seulement à leur propre avantage, mais aussi à l'avantage durable de toute la nation.

A la suite de ces observations, je vous parlerai maintenant des conséquences que cette mesure entraîne. Je m'en tiendrai à l'aspect juridique. Je ne cherche pas la controverse et je n'ai exprimé jusqu'ici que des avis conformes à cette intention. Je désire attirer l'attention sur les conséquences de cette innovation du fisc fédéral.